

Clauses Niveau 3 RGPD – Marché n° 2026RTPN5020

I. Propos préliminaires

Le Titulaire a conclu avec la CCI (« CCI ») le marché cité ci-dessus (« Marché »). Dans le cadre de l'exécution du présent Marché, le Titulaire et la CCI peuvent avoir accès à des Données à caractère personnel au sens du Règlement Européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (« RGPD ») concernant les signataires et les personnes en charge du suivi opérationnel du Marché.

A ce titre, le Titulaire et la CCI sont responsables de Traitements et s'engagent à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679) en application depuis le 25 mai 2018, ainsi que le droit interne.

En particulier, le Titulaire s'engage à :

- Ne pas utiliser les Données à caractère personnel auxquelles il a accès à d'autres fins que celles spécifiées au présent Marché ;
- Ne pas divulguer les Données à caractère personnel à des Tiers non-autorisés ;
- Prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées à la sécurité des Données à caractère personnel utilisées dans le cadre du suivi opérationnel du Marché ; et notamment prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse de ces Données ;
- Prendre toutes précautions conformes aux usages pour préserver la sécurité matérielle des Données à caractère personnel ;
- Le cas échéant, s'assurer que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer les Données à caractère personnel.

II. Définitions

CCI des Pays de la Loire : ensemble des CCI de la Région des Pays de la Loire (CCI territoriales et CCI de région).

Contrat(s) : il s'agit des documents, conventions et annexes, signés par la CCI et le Titulaire dans le but d'assurer la bonne exécution du présent Marché.

DPO : Délégué à la protection des Données à caractère personnel

Données à caractère personnel : il s'agit de toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable (« Personne concernée ») au sens du RGPD. Une personne physique identifiable peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant comme un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

Etat Membre : il s'agit d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Lois sur la protection des données : il s'agit du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) et de toutes les lois et réglementations applicables à la protection des Données à caractère personnel dans les Etats membres.

Marché : il s'agit de Contrat(s) de la commande publique conclu(s) à titre onéreux par la CCI, pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, avec un ou plusieurs opérateurs économiques.

Personne concernée : il s'agit de la personne physique identifiée ou identifiable sur laquelle portent les Données à caractère personnel.

Point de contact : il s'agit d'une personne physique à laquelle il est possible de se référer afin d'obtenir des informations.

Responsable de traitement : il s'agit, au sens du RGPD, de la personne physique ou morale, de l'autorité publique, de l'agence ou de tout autre organisme déterminant, seul ou conjointement avec d'autres entités, les finalités et moyens du Traitement des Données à caractère personnel.

Tiers non-autorisé : il s'agit de tout autre tiers n'étant pas habilité par une loi ou le Responsable de traitement à accéder aux Données à caractère personnel.

Titulaire : il s'agit de l'opérateur économique, personne physique ou morale, qui conclut le Marché avec la CCI.

Traitement : il s'agit, au sens du RGPD, de toute opération ou tout ensemble d'opérations réalisé(e) sur les Données à caractère personnel ou sur des ensembles de Données à caractère personnel comme la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la dissémination ou la mise à disposition, l'alignement ou la combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction. Ce Traitement n'est pas nécessairement informatisé et peut être réalisé par le biais de fichiers papier.

III. Protection des données à caractère personnel dans le cadre du suivi opérationnel du Marché

Les données à caractère personnel concernant les signataires du Marché ainsi que les personnes en charge du suivi opérationnel font l'objet par la CCI d'un traitement destiné au suivi et à l'exécution du Marché.

Ces données sont intégrées dans les fichiers des CCI des Pays de la Loire et sont destinées aux services opérationnels.

La base légale est l'article 6.1.b) du RGPD « *le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat* ».

En cas de transmission de ces données à des sous-traitants au sens RGPD, un contrat est établi précisant les obligations de chaque partie et reprenant les dispositions de l'article 28 du RGPD. Aucune décision automatisée ou profilage ne sont mis en œuvre dans le cadre de ce traitement. La CCI est susceptible d'inviter les personnes concernées par le traitement de données à ses événements, d'adresser ses informations, ses offres d'accompagnement et ses enquêtes. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées peuvent accéder aux données à caractère personnel les concernant, les faire rectifier ou effacer après le délai de prescription de la fin du Marché. Elles disposent également du droit de limitation, de portabilité, et le cas échéant, d'opposition du traitement de leurs données.

Pour exercer leurs droits dans le cadre de l'exécution du présent Marché, les personnes concernées peuvent formuler une réclamation auprès du Point de contact en charge du Marché, tel qu'identifié sur la [plateforme appel d'offre de la CCI](#), en précisant en objet de mail : "RGPD – REFERENCE DU MARCHE ", qui se mettra en relation avec le DPO de la CCI. Les personnes concernées devront s'assurer de la réception de leur demande par le Point de contact par tous moyens.

Dans l'éventualité où les personnes concernées n'auraient reçu aucune réponse ou une réponse partielle par le Point de contact, elles devront contacter le DPO à l'adresse postale suivante : CCI Le Mans Sarthe - DPO – 1, bd René Levasseur – CS 91435 – 72014 Le Mans Cedex 2 en précisant les références du Marché.

Si les personnes concernées estiment, après avoir contacté la CCI, que leurs droits sur leurs données personnelles ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation à la CNIL (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) – www.cnil.fr.

Les dispositions législatives concernant la communication de certaines données personnelles à des tiers dans le cadre de l'exercice des missions de service public de la CCI, ainsi que la politique de protection des données personnelles de la CCI sont détaillées dans sa [charte](#).

Le Titulaire s'engage à informer les personnes concernées du traitement de leurs données et de leurs droits dans le cadre de la gestion du marché.